

VEUILLEZ JOINDRE CE DOCUMENT À VOTRE DEMANDE D'OCCUPATION : occupations@capitale.gouv.qc.ca

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	
NOM (Organisme ou personne physique)	
SITE(S) OCCUPÉ(S)	NOMBRE DE JOURS D'OCCUPATION (incluant montage et démontage)

- La Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) offre gracieusement l'accès à ses parcs et espaces verts au demandeur d'une autorisation d'occupation. Cette contribution a une valeur estimée selon l'emplacement et la durée de l'occupation.
- Une autorisation **d'occupation** est transmise en contrepartie de visibilité pour la CCNQ, partenaire de l'activité ou de l'événement.
- Le demandeur est invité à sélectionner un minimum de 4 éléments différents dans la liste ci-dessous où le logo de la CCNQ et/ou une mention de la CCNQ doivent se retrouver.
- La proposition de visibilité est analysée par la CCNQ et est sujette à négociation.
- Le demandeur s'engage à fournir les preuves de chaque élément du plan de visibilité au plus tard 30 jours après la fin de son occupation.
- Des frais de pénalité s'appliquent en cas de non-respect du plan de visibilité.

ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ	LOGO ¹	MENTION ²	QUANTITÉ ³	NOTES
MÉDIAS SOCIAUX Facebook : @CCNQuebec Instagram : @CCNQ Twitter : @CCNQ				
SITE INTERNET				
INFOLETTRES, COURRIELS ET ENVOIS POSTAUX				
PUBLICITÉS IMPRIMÉES (exemples : affichage, journal, autobus)				
MÉDIAS TRADITIONNELS (exemples : télévision, radio)				
MENTION DE L'ANIMATEUR OU DU MAÎTRE DE CÉRÉMONIE				
AFFICHAGE AUTOPORTANT SUR LES LIEUX DE L'ACTIVITÉ				
VIDÉO PROMOTIONNELLE				
BILLETS DE FAVEUR ET/OU INVITATIONS				
COMMUNIQUÉ / CONFÉRENCE DE PRESSE				
AUTRES (veuillez préciser)				

- LOGO** : AJOUT DU LOGO DE LA CCNQ AUX OUTILS DE COMMUNICATION
(Exemple : Ajout du logo de la CCNQ sur l'affichage promotionnel - <https://www.capitale.gouv.qc.ca/zone-medias/#logos> pour le récupérer);
- MENTION DE LA CCNQ** : REMERCIEMENT À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
(Exemples : Merci à la Commission de la capitale nationale du Québec de nous accueillir au parc du Bois-de-Coulonge);
- QUANTITÉ** : NOMBRE D'IMPRESSIONS, DE PUBLICATIONS, DE BILLETS, ETC.